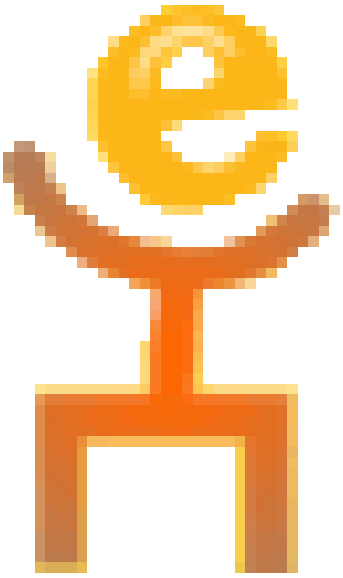
https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3760

Retraites : passage à 41 ¼ !

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -



Date de mise en ligne : mardi 18 janvier 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Retraites : passage à 41 ¼ ! Le gouvernement a publié au Journal officiel du 31 décembre les décrets d'application de la loi de réforme des retraites.

A la mesure emblématique du relèvement de l'âge de la retraite et de celui du taux plein, il a choisi d'ajouter l'allongement de la durée d'assurance. Pour les générations nées en 1953 et 1954, ce sont 165 trimestres qui seront exigés pour une pension au taux plein, soit 41 annuités un quart.

Cet allongement aggrave encore un peu plus les dispositions de la loi du 9 novembre, en augmentant l'effet de la décote pour les salariés qui demanderaient à liquider leur pension sans réunir les conditions (durée d'activité ou âge) du taux plein. L'importance du chômage des seniors, la pression exercée dans le travail sur les salariés de tous les secteurs contraindront en effet la plupart des salariés à « choisir » un départ avec une pension amputée.

Les Fonctionnaires sont particulièrement concernés par cette réforme brutale et injuste, jusque dans les revenus de leur travail puisqu'est confirmée l'augmentation du taux de retenue pour pension, dans le contexte du gel de leur traitement, inscrit pour les trois prochaines années en loi de finances triennale.

La suppression brutale de la cessation progressive (CPA) est en contradiction flagrante avec l'allongement imposé de l'activité professionnelle.

Ce sont donc des mesures injustes qui viennent d'être confirmées, et inefficaces ; un nouveau rendez vous est fixé par la loi : l'année 2013 sera celle d'une « réflexion » sur « les conditions de mise en place d'un régime universel par points ou en comptes notionnels ». Pourquoi donc ce rendez vous décidé par la majorité à l'occasion d'une réforme présentée comme devant assurer la pérennité des régimes de retraite ?

Au cours des débats parlementaires, Georges Tron a accepté l'élaboration d'un rapport sur la création d'une caisse de retraites des fonctionnaires de l'Etat, remettant en cause ses conclusions de juin dernier prenant acte du refus unanime des fédérations de la Fonction publique. Ce serait un nouveau désengagement de l'Etat vis-à-vis de ses personnels et un nouvel accroc aux principes statutaires. On le voit, la loi votée ne clôt pas le débat. Le mouvement social exceptionnel qui s'est développé cet automne a porté des exigences sociales fortes.

Le SNES et la FSU sont convaincus qu'un pays riche comme le nôtre a les moyens de financer des régimes justes assurant aux retraités actuels et futurs le maintien de leur niveau de vie.

Copyright © SNES Dijon